



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE

Première réunion du Sous-groupe Espace aérien et opérations d'aérodromes de
l'APIRG
(AAO SG/1)

(Dakar, Sénégal, 29 au 31 mai 2017)

Point 2 de l'ordre du jour : Revue et actualisation des carences et l'utilisation des
domaines minima de rapports de la région AFI, adoptés par
l'APIRG/18

CARENES ET UTILISATION DE DOMAINES MINIMAUX DE
PRESENTATION DES RAPPORTS DE L'AFI

(Présentation du Secrétariat)

RESUME
Ce document de travail porte sur la question de l'identification, de l'enregistrement et de l'actualisation des carences de la base de données de l'AFI et les conseils sur la préparation de rapports minimum de l'APIRG.
Mesures attendues de la réunion au paragraphe 3 .
REFERENCES: – Rapport de l'APIRG/18 – Manuel de procédures de l'APIRG
Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : A & B

1. INTRODUCTION

1.1 Conformément à la *Méthodologie uniforme d'identification, d'évaluation et de rapports sur les insuffisances de la navigation aérienne*, **approuvée** par le Conseil en 2001, une **carence** de la navigation aérienne est décrite comme ci-dessous et une description détaillée de la méthodologie est donnée à l'**Appendice A** de ce document de travail.

Une carence est une situation dans laquelle une installation, un service ou une procédure n'est pas conforme à un plan régional de navigation aérienne approuvé par le Conseil, ou aux normes et pratiques recommandées connexes de l'OACI, laquelle situation a des effets négatifs sur la sécurité, la régularité et/ou l'efficacité de l'aviation civile internationale.

1.2 Lors de sa Dix-septième Réunion à Ouagadougou, Burkina Faso, du 2 au 6

août 2010, APIRG a noté que, sur la base dont dispose actuellement le Secrétariat en mars 2010, 44 Etats présentent des carences dans le domaine de l'ATM, 51 dans les domaines des AIS/MAP tandis que, dans le domaine de la SAR, la plupart des Etats (40 à 45) présentaient trois carences similaires, identifiées entre 1991 et 1995. La réunion a convenu que la liste actuelle de carences au niveau ATM, AIS/MAP et SAR n'était pas utile, compte tenu de l'image qui se dégage notamment des rapports de l'audit USOAP des Etats de la région AFI States et des rapports sur les conditions non-satisfaisantes (UCR) examinés par le Groupe d'action tactique de la région AFI (TAG). A cet égard, APIRG a adopté la Conclusion 17/99 ci-dessous :

Conclusion 17/99 : Elimination des carences de la navigation aérienne dans les domaines de l'ATM, de l'AIM du MAP et de la SAR

Que, afin de faciliter la mise à jour de la base de données sur les carences par les bureaux régionaux et favoriser l'élimination des carences dans la région AFI :

- a) *Les organes auxiliaires et le Secrétariat de l'APIRG dresse une liste complète de toutes les lacunes de la navigation aérienne, conforme à la définition d'une carence de l'OACI, approuvée par le Conseil pour attention requise ;*
- b) *Les Etats et les organisations internationales (IATA, IFALPA, IFATCA) sont priés de contribuer activement à l'actualisation de la base de données sur les carences en donnant aux Bureaux régionaux des informations sur l'état de la mise en œuvre des SARP et des exigences du Plan de navigation aérienne (ANP) ;*
- c) *Les Etats donnent des copies des plans d'action élaborés en vertu de la Recommandation 6/25 de SP AFI/08 RAN aux organes auxiliaires et aux Bureaux régionaux concernés de l'APIRG.*

1.3 La réunion APIRG/18 à Kampala, Ouganda, du 27 au 30 mars 2012, en vertu de la Conclusion 18/62 convenue sur une liste de domaines de rapport minimaux comme indiqué à l'**Appendice B** de ce document de travail. En adoptant la liste, le Groupe a convenu qu'afin de résoudre effectivement les carences dans la région AFI, les questions relatives aux rapports devraient être significativement améliorées. A cet égard, le rôle crucial des Etats (et de leurs ANSP), des utilisateurs et des autres parties prenantes, notamment les organisations professionnelles, est reconnu. Il a notamment été convenu que la préparation de rapports pourrait être encouragée en adoptant une liste de domaines de rapports minimaux. Le Groupe a donc chargé les Sous-groupes de veiller à ce que ces domaines incluent tous les domaines de la navigation aérienne, les aérodromes et les aides au sol.

1.4 Le Groupe a également souligné que le but de la liste n'était pas de remplacer les rapports fondés sur la politique du Conseil de l'OACI mais d'encourager les rapports en notant, d'une part, le niveau actuel gravement bas des rapports et, d'autre part, l'étendue des SARP et des exigences eu égard aux quelles les rapports peuvent être faits. Sans préjudice pour la définition de carence, telle qu'approuvée par le Conseil, les Etats (Régulateurs et ANSP), les utilisateurs (IATA, AFRAA, etc.) et les organisations professionnelles (IFALPA, IFATCA, IFATSEA, etc.) ont été encouragés à rapporter les carences dans les domaines cités

dans la liste, outre les rapports sur d'autres carences définies par le Conseil.

1.5 Outre ce qui précède, la réunion APIRG/17 a demandé au Secrétariat de diligenter une base de données Web sur les carences de la navigation aérienne dans la région AFI (AANDD) comme outil pour la contribution des Etats et des organisations à la base de données sur les carences. Les questions relatives à l'AANDD sont abordées dans un document de travail séparé.

2. DISCUSSION

2.1 La liste des carences dans le domaine des opérations d'aérodromes est présentée à l'**Appendice C** de ce document de travail. La réunion pourrait souhaiter revoir la liste, l'actualiser et convenir d'autres moyens de solutionner les carences. La réunion pourrait aussi souhaiter convenir de moyens d'encourager les rapports et d'autres moyens de contribuer à une liste détaillée des carences dans le domaine lié à l'espace aérien, notamment l'application effective des domaines de rapports minimaux convenus par la réunion APIRG/18g.

3. MESURES ATTENDUES DE LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans le présent document ;
- b) examiner et actualiser la liste des carences dans le domaine des opérations d'aérodromes ;
- c) convenir des voies et moyens d'encourager les rapports et d'autres moyens de contribuer à une liste détaillée des carences dans le domaine lié à l'espace aérien, notamment l'application effective des domaines de rapports minimaux convenus par la réunion APIRG/18.

CONSEIL DE LA COMMISSION DE LA NAVIGATION AERIENNE CONCERNANT LES RAPORTS LES PIRG ET LES RASG

(Document élaboré par l'ANC Réf : AN-WP/8993 (6/11/2015))

Conseil sur le format et le contenu des rapports de la Réunion PIRG/RASG :

1. **Page de couverture du rapport :** Pour soutenir l'analyse de l'ANC du rapport, il est demandé au Secrétariat de préparer un bref résumé des principales conclusions du rapport de la réunion PIRG/RASG. Ce résumé est habituellement informel et ne fait pas partie du rapport. La page de couverture doit contenir les éléments suivants :
 - a. Un résumé des principales conclusions de la réunion, notamment les progrès et les préoccupations et défis spécifiques des régions dans le contexte des discussions de la réunion.
 - b. Pourquoi ces préoccupations spécifiques et quelles mesures sont prises ?

Autres points sur lesquels le Bureau régional/ANB souhaite spécifiquement attirer l'attention de l'ANC, comme les questions liées à la coordination interrégionale et infrarégionale de PIRG/RASG, les questions liées à la mise en œuvre de SARP et la mise en œuvre des meilleures pratiques ou des questions qui pourraient être de nature mondiale.

2. Préparation de conclusions et de décisions

- a. Les conclusions doivent être claires et comprises de manière autonome. Elles doivent être élaborées en appliquant les principes de spécification Qui, Quoi et Quand relatifs à l'action à mener indiquée dans le texte des Conclusions. Elles doivent être précédées d'un paragraphe incluant une brève justification de la conclusion – le Pourquoi.
- b. Le texte des Conclusions et des Décisions doit être résumé séparément dans un tableau incluant Qui, Quoi et pour Quand. Les Conclusions qui ont été considérées par la réunion nécessiter une action du Siège de l'OACI doivent donc être clairement identifiables. Des exemples de telles conclusions sont celles considérées nécessiter une action sur les SARP ou avoir une pertinence pour d'autres régions.
- c. Les projets de Conclusions et de Décisions proposés aux organes auxiliaires qui sont par la suite acceptés par la réunion plénière PIRG/RASG doivent être inclus dans le rapport de la réunion PIRG/RASG et dans le tableau résumant les Conclusions et les Décisions.

3. Publication des rapports

- a. Le rapport final doit être publié dans un délai de 45 jours suivant la réunion dans les langues employées lors de la réunion et doit être consultable sur le site Web de l'OACI sans protection de mot de passe.
- b. Dans les cas où la plénière PIRG/RASG ne se réunit pas annuellement, l'ANC doit recevoir du Secrétariat une mise à jour annuelle sur le PIRG/RASG (par exemple, les rapports de la réunion GREPECAS PPRC).

----FIN----

DOMAINES DES RAPPORTS MINIMAUX SUR LA NAVIGATION AERIENNE

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
CLASSIFICATION DES ESPACES AERIENS [Annexe 11, 2.6]								
1.	[Annexe 11 Para 2.3] [AFI/7 Rec. 5/21] GPI-4	Manque de service de contrôle aérien		ATS inefficace et peu sûr				
NAVIGATION BASEE SUR LA PERFORMANCE [Annexe 11, 2.7] [A37 Resolution]								
2.	[Annexe 11, Para 2.7] AFI/7 Rec. 6/9	Absence de mise en œuvre de PBN		N'atteindra pas les cibles des objectifs de mise en œuvre mondiale de PBN				
3.	[A37 Résolution] [AFI/7 Conc. 5/7] GPI-5, GPI-11, GPI-21	Mise en œuvre d'opérations RNAV et RNP						
4.	[A37 Résolution] GPI-5, GPI-14, GPI-21	Mise en œuvre de procédures d'approche avec guidage dans le plan vertical (APV)						

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
5.	[A37 Résolution] GPI-5, GPI-14, GPI-21	Mise en œuvre de des seules procédures LNAV						
6.	[AFI/7, Rec 5/16] GPI-5	Base de données de l'Etat au stade d'approbation						
7.	[Annexe 11, 2.27.1]	Plan national de sécurité (SSP)						
8.	[Annexe 11, 2.27.3] [PANS-ATM, Chapitre 2]	Système de gestion de la sécurité (SMS)		Ne peut atteindre ou garantir un niveau acceptable de fourniture d'ATS				
MAÎTRISE DE LA LANGUE [Annexe 11, 2.29]								
9.	[Annexe 1 Annexe 11] [A37-10 Résolution] [AFI/7 RAN]	Maîtrise de la langue						

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
10.	[PANS-ATM Chapitre 12]	Non-utilisation d'une langue appropriée pour l'ATS		Peut entraîner une confusion et une mauvaise interprétation des instructions pouvant impacter sur la sécurité de la circulation aérienne				
GESTION DE L'ESPACE AERIEN (ASM)								
11.	[AFI/7, Rec. 5/1] GPI-7	Approche coopérative de la gestion de l'espace aérien		Manque de flux sûr, ordonné et diligent du trafic aérien Manque d'efficacité dans la gestion de l'espace aérien supérieur				
12.	[Annexe 11 Para 2.12]	Utilisation non conforme des désignateurs des itinéraires ATS		Confusion/mauvaise interprétation des exigences ATC pour les rapports de position pouvant affecter la connaissance de la situation et causer des espacements minima non conformes de la part des Unités ATC.				
13.	[PANS-ATM Chapitre 2]	Utilisation non coordonnée des points de cheminement (SLNCs)		Points de cheminements contradictoires (ayant le même nom mais des coordonnées différentes) Prononciation similaire de points de cheminement situés à proche proximité				

POI NT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
14.	[AFI/7, Rec. 5/3] [Annexe 11 Para 2.17, 2.30] GPI-1	Coordination civile/militaire		Manque de coordination civils/militaires entraînant une utilisation peu sûre et inefficace de l'espace aérien				
15.	[Annexe 11 Para 2.12]	Non mise en œuvre du Tableau d'ATS 1		Manque de continuité d'itinéraire dans la région Utilisation inefficace de l'espace aérien				
16.	[AFI/7, Rec. 5/2] [Annexe 11]	Planification d'urgence		Opération non coordonnée et peu sûre des aéronefs pendant l'interruption de l'ATS dans l'espace ou les espaces aériens affectés.				
17.	[LIM AFI, Rec. 2/1] GPI-3, GPI-4	Plan de division entre l'espace aérien inférieur et l'espace aérien supérieur		Impossibilité d'application d'une division uniforme entre l'espace aérien inférieur et l'espace aérien supérieur dans les FIR et les Régions de l'OACI				

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
18.	[AFI/7, Rec. 5/5]	Publication d'informations sur l'interception d'aéronefs civils dans les publications d'informations aéronautiques		Manque de procédures claires applicables à l'interception d'aéronefs civils				
19.	[AFI/7, Rec. 5/10] [Annexe 11] [Doc 9426] GPI-11	Etablissement d'itinéraires standard de départ et d'arrivée		Manque de flux sûr, ordonné et diligent de circulation aérienne				
20.	[AFI/7, Rec. 5/4]	Ratification de l'Article 3 bis de la Convention de l'Aviation civile internationale						
SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE (ATS)								
21.	[Annexe 11 Chapitre 3,4&5]	Mise en œuvre des dispositions de l'ATS		Dispositions peu sûres de l'ATS				

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
22.	[Annexe 11 Para 2.3] [AFI/RAN Rec 5/21]	Manque de service de contrôle aérien		ATS inefficace et peu sûr				
23.	[AFI/7 RAN Rec 14/7] [Annexe 1]	Manque de personnel formé et compétent dans la fourniture d'ATS		Disposition peu sûre de l'ATS				
24.	[PANS ATM Chapitre 10]	Lettres d'accord opérationnelles (LOA) entre les unités de l'ATS		Opération peu sûre de la circulation due à des LOA dépassées Opération peu sûre de la circulation due au manque de LOA				
25.	[AFI/7, Rec. 5/6]	Lettre d'accord opérationnelle entre l'ATS et les unités militaires		Manque d'uniformité dans l'application des normes de l'OACI relatives à l'interception d'aéronefs civils				
26.	[PANS-ATM Chapitre 4]	Faible maîtrise de l'ATC et manque de procédures ATC appropriées		Manque de cohérence et de sécurité de l'ATS				
27.	[AFI/7, Rec. 5/22]	Plans de vol répétitifs						

POI NT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
28.	[AFI/7, Rec. 5/26]	Rapports et analyse des incidents d'ATS						
29.	GPI-2	Approbations et suivis des RVSM		Manque d'informations actualisées sur les aéronefs à RVSM approuvé				
30.	[APIRG Conc.17/43]	Application de procédures de décalage latéral stratégiques (SLOP)		Manque d'acheminement direct Manque d'efficacité dans les opérations d'aéronefs				
31.	[PANS-ATM] [Doc 7030]	Restriction des niveaux de vols RVSM		Utilisation inefficace de l'espace aérien RVSM				
32.	[AFI/6, Rec. 7/11]	Conformité aux phraséologies et aux procédures de radiotéléphonie standard		Le manque d'applicabilité des phraséologies et des procédures standard de radiotéléphonie peut créer une confusion et impacter sur la sécurité de la navigation aérienne				
33.	[PANS-ATM Chapitre 5]	Utilisation de minima de séparation non - standard		Risque accru d'incidents et même d'accidents de la circulation aérienne				
34.	[SP/RAN] [Annexe 11 Para 3.3.5.1]	Pas de communication de données RMA		L'insuffisance de données entraîne une évaluation incomplète d'ARMA de la sécurité				

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
35.	[Annexe 11 Chapitre 7]	Pas de communication d'informations Met sur les unités ATS		Le manque d'informations Met opportunes et exactes aux pilotes peut affecter les décisions opérationnelles et la sécurité des opérations				
MINIMUM DE SEPARATION VERTICALE REDUIT (RVSM)								
36.	AFI/RAN 8 Rec. 5/21	Pas de données sur la sécurité		Pas de contribution No contribution to CRA	CAA/ACC doivent soumettre périodiquement des données à ARMA	Date cible : 1/8/2011		
37.	Annexe 6	Pas d'enregistrements des approbations/suppressions	2006	Réduction de la sécurité RVSM en termes de séparation	Les approbations/suppressions de RVSM doivent être soumises à ARMA (F2, F3)	Date cible : 1/8/2011		
38.	Annexe 6	Pas de suivi ou suivi limité d'altitude	2006	Pas de suivi d'ASE	Les CAA doivent se conformer au Plan de suivi de l'altitude	Date cible : 1/8/2011		
SERVICE D'INFORMATION DE VOL (FIS)								
39.	[AFI/6, Rec. 6/12]	Service d'informations sur les vols aux aérodromes		Le manque d'AFIS peut impacter sur la sécurité de la navigation aérienne				
40.	[AFI/7, Rec. 5/12] GPI-22	Mise en œuvre d'une couverture radio VHF		Pas de communication bidirectionnelle entre les unités ATS et les aéronefs				

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
41.	[AFI/6, Rec. 6/15] GPI-4	Service de conseils sur la circulation aérienne						
EXIGENCES ATS POUR LES COMMUNICATIONS AERONAUTIQUES FIXES								
42.	[LIM AFI, Rec. 10/36] GPI-22	Mise en œuvre de circuits vocaux ATS						
43.	[AFI/7, Rec. 5/24] GPI-22	Amélioration des communications						
EXIGENCES ATS POUR LES INFORMATIONS DE VOL POUR L'EXPLOITATION								
44.	[AFI/7, Rec. 5/14] GPI-19, GPI-22	Radiodiffusions VOLMET HF et VHF						
COMMUNICATIONS								

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
45.	[AFI/7, Rec. 9/7] GPI-22	Réseau du service fixe des télécommunications						
46.	[AFI/7, Rec. 9/5] GPI-22	Gestion du centre AFTN COM						
47.	[AFI/7, Rec. 9/4] GPI-22	Circuits/performance AFTN						
48.	[AFI/7, Rec. 9/3] GPI-22	Efficacité AFTN						
49.	[AFI/6, Rec. 12/26] GPI-22	Formation personnel AFS						
50.	[LIM AFI, Rec. 7/13] GPI-22	Visites de liaison du personnel du centre de communications						
51.	[AFI/7, Rec. 9/10] GPI-19, GPI-22	Diffusion satellitaire						

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
52.	[AFI/6, Rec. 13/4] GPI-22, GPI-23	Existence de SELCAL						
53.	[LIM AFI, Rec. 8/5] GPI-22, GPI-23	Elimination des interférences sur les fréquences AMS						
54.	[LIM AFI, Rec. 8/6] GPI-22, GPI-23	Mesures de réduction des interférences néfastes des systèmes multiplex						
55.	GPI-22, GPI-23	Liste d'utilisation de la fréquence VHF						
56.	[AFI/6, Rec. 13/13] GPI-22, GPI-23	Notification des attributions de fréquences						
57.	[AFI/6, Rec. 13/14] GPI-22, GPI-23	Circuits VHF pour le contrôle des aéroports et des approches						

POI NT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
58.	[Annexe 11, Chapitre 6]	Manque d'installations essentielles de communication appuyant les dispositions de l'ATS (internes et externes)		Manque de coordination des vols Exploitation peu sûre des vols avec risques accrus d'incidents				
59.	[APIRG Conc. 13/18] GPI-22, GPI-23	Caractéristique efficace de stabilité de fréquence et de rejet de canal adjacent dans le réseau mobile VHF						
60.	[AFI/6, Rec. 13/3]	Utilisation améliorée du service mobile aéronautique (HF)						
61.	[APIRG Conc.17/25] GPI-17, GPI-22	Mise en œuvre de communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC)		Congestion des communications Pas d'assurance de communications bidirectionnelles entre l'ATS et les aéronefs en cas de non disponibilité ou non fiabilité des communications VHF/HF				
62.	[AFI/6, Rec. 13/12, FASID Table ATS 2] GPI-19, GPI-22	Radiodiffusions HF VOLMET						

POI NT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
NAVIGATION (Tableau FASID CNS 3)								
63.	GPI-21, GPI-23	Principes de planification d'équipements de radionavigation						
64.	[AFI/6, Rec. 14/1] GPI-21	Essais des équipements de radionavigation						
65.	[AFI/6, Rec. 14/3] GPI-21	Fiabilité du fonctionnement des équipements de radionavigation						
66.	[AFI/6, Rec. 14/4] GPI-21, GPI-23	Notification de l'attribution de fréquences aux équipements de radionavigation						
67.	[AFI/7, Conc. 10/1] GPI-21	Vérification en vol des équipements de radionavigation						

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
68.	[AFI/7, Rec. 10/2] GPI-21, GPI-23	Critères géographiques de séparation des installations VOR et/ou VOR/DME dans la région AFI						
69.	[AFI/7, Rec. 10/3] GPI-21, GPI-23	Critères géographiques de séparation des installations ILS dans la région AFI						
70.	[LIM AFI, Rec. 9/3] GPI-23	Listes d'utilisation de fréquences de bandes LF/MF, de 108 MHz à 117.975 MHz et de 960 MHz à 1 215 MHz						
71.	GPI-23	Critères géographiques de séparation de communications VHF air-sol						
SURVEILLANCE (Tableaux FASID CNS 4A et 4B)								
72.	[APIRG Conc.17/31] GPI-9, GPI-17	Mise en œuvre de la surveillance dépendante automatique (ADS-C)						

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
73.	[AFI/7, Conc. 11/2] GPI-9, GPI-17	Application de procédures pour l'attribution d'adresses 24-bit des aéronefs						
74.	[PANS-ATM Chapitre 8]	Manque de soutien essentiel en appui aux dispositions de l'ATS		L'inefficacité et l'inefficience des installations de surveillance peuvent impacter sur les résultats de situations d'urgence				
RECHERCHE ET SAUVETAGE (SAR)								
75.	[Annexe 12, Chapitre 3] AFI/7 Rec. 6/3	Manque d'accords de recherche et sauvetage entre Etats voisins		Le manque d'accords SAR peut être préjudiciable pour la sécurité des personnes en détresse quand les recherches chevauchent les frontières nationales.				
76.	[Annexe 12, Section 4.3]	Unités de recherche et sauvetage		Le manque d'unités de recherche et sauvetage équipées et formées de manière adéquate et de fournitures de survie et médicales adéquates peut gravement affecter la conduite et l'issue d'opérations SAR				

POINT n°	Carences				Mesure corrective			
	Document de référence OACI & GPI	Description	Première date de rapport	Remarques/ Impact de la non mise en œuvre	Action des Etats	Mesures prises /prévues par l'Etat (délais/dates cibles)	Obstacle identifié à la mise en œuvre et aux mesures	Situation
77.	AFI/7 Rec. 6/5	Formation en recherche et sauvetage		Le manque de formation formelle du personnel SAR peut faire obstacle à l'efficacité d'opérations SAR				
78.	[Annexe 12, Section 4.4]	Exercices de recherche et sauvetage		Le manque de formation régulière du personnel de recherche et sauvetage et de conduite d'exercices réguliers de recherche et sauvetage peut empêcher l'efficacité maximale d'opérations de recherche et sauvetage.				
79.	AFI/7 Rec. 6/1 AFI/7 Rec. 6/2	Recherche et sauvetage par satellite		Le manque de mise en œuvre cause des difficultés de détection, d'identification et de localisation pour l'activation d'ELT à 406 Mhz ELT et la perte d'un temps précieux pour les opérations SAR				

---FIN---

LISTE AOP DES CARENCES